



Association à but non lucratif, loi de 1901
Affiliée à la Fédération Jumeaux et Plus, reconnue d'Utilité Publique
Jumeaux et Plus L'association 26
2, rue La Pérouse
26000 Valence

BULLETIN D'ADHESION 202_

Adhérent N° :

Tél : 07 82 76 92 12
Courriel : contact@jumeauxetplus26.fr
Site Internet : <http://www.jumeauxetplus26.fr>

Situation familiale ⁽²⁾ :

Marié Concubin Pacsé Monoparental Veuf Célibataire Divorcé

	Père	Mère
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Nationalité ⁽¹⁾	Française <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	Française <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
Profession ⁽²⁾		

Adresse :

Code postal : Commune :

E-mail :

Téléphone : Liste rouge

Portable :

CAF Drôme ⁽²⁾ MSA Drôme ⁽²⁾

CAF Ardèche ⁽²⁾ MSA Ardèche ⁽²⁾

Autre caisse allocataire ⁽²⁾ :

Enfants vivant au foyer

Nom(s)	Prénom(s)	Sexe	Date de naissance

Enfants à naître

Date de naissance prévue	Type de multiple

Comment avez vous connu l'association ?

- Je veux recevoir le bulletin « Histoire d'eux » au format papier en plus de l'email ;
- J'accepte de voir paraître mes coordonnées dans l'annuaire de l'association :
 - Je n'accepte pas de communiquer mon adresse ;
 - Je n'accepte pas de communiquer mon email ;
 - Je n'accepte pas de communiquer mon téléphone.

- J'accepte de recevoir des informations par email de la part de l'association ;
- J'autorise l'association à communiquer mes coordonnées mail et postales à la Centrale des Multiples (CDM : <http://www.cdm.fr>) pour l'envoi d'offres promotionnelles ;
- J'accepte d'être contacté par des journalistes ;

La famille adhère à l'association
pour l'année 202_

Elle règle sa **cotisation annuelle de 34 € (20 € pour les familles de multiples adhérentes depuis 4 ans et 10 € à partir de la 6ème)**

- par chèque (à l'ordre de Jumeaux et Plus 26)
- en espèces

La famille doit de fournir une **photocopie du livret de famille** à la naissance des multiples ou d'un autre enfant.

L'adhésion à l'association « Jumeaux et Plus 26 » comprend l'accès aux services de la Centrale des Multiples (CDM) si acceptation de votre part, la mise à disposition de matériel (avec participation financière) ainsi que l'abonnement au bulletin de la Fédération (expédié en publipostage) et au bulletin départemental.

Les informations portées sur ce bulletin d'adhésion sont destinées UNIQUEMENT à la gestion courante de l'association départementale (envoi des bulletins, manifestations, mise à disposition de matériel) et sont amenées à être communiquées :

- ✓ à la fédération "Jumeaux et Plus" (<http://www.jumeaux-et-plus.fr>) ;
- ✓ à l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ;
- ✓ à l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) ;
- ✓ à la CDM (si acceptation de la famille indiquée sur le présent document).

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.

Fait à Signature(s)
le

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et libertés » du 6 août 2004 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement, en vous adressant à la présidence de l'association Jumeaux et Plus 26 par courrier ou par mail.

En disposition de l'article 27 de la loi « Informatique et libertés » du 06 janvier 1978, nous vous informons qu'en l'absence de réponse à l'une des rubriques obligatoires indiquées en gras ou le **non-envoi du certificat dès la naissance, votre adhésion ne pourra être enregistrée ou sera supprimée.**

(1) Conformément à l'article 1 du Code de la Famille, les familles de nationalité étrangère devront pouvoir faire état de leur établissement régulier en France.

(2) Ces données permettent à l'association de cibler les demandes de subventions aux différentes caisses.